

	PROCÉDURE ÉVALUATION DES SOUS-TRAITANTS		Référence	PRO-SSE-SST
			Version	001
			Date de création	01-01-2015
			Date de révision	26-01-2022

OBJET

Cette procédure définit la gestion de l'évaluation des sous-traitants.

DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure est applicable à tous sous-traitants de GTM.

CONTENU DE LA PROCÉDURE

1. GÉNÉRALITÉS

Afin d'évaluer nos sous-traitants et d'améliorer la sélection de ces derniers, une fiche de renseignements est envoyée à chacun de nos sous-traitants. Cette fiche nous permet de regrouper les informations pour chaque sous-traitant et ce afin de savoir s'ils répondent à nos exigences.

2. FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOUS-TRAITANTS

La fiche de renseignements des sous-traitants comporte trois volets : les données générales, les statistiques d'accident de travail et les données de certification de l'entreprise.

3. ENVOI DE LA FICHE

La fiche de renseignements est envoyée à nos sous-traitants annuellement.

4. UTILISATION DES DONNÉES RECUEILLIES

Les fiches sont enregistrées électroniquement. Les informations recueillies sont analysées, et les statistiques d'accidents sont comparées à celles du secteur d'activité.

Si une entreprise ne satisfait pas à nos exigences en matière de sécurité, un dialogue est ouvert avec la personne de contact afin de savoir si des mesures sont ou vont être entreprises. Dans le cas ou après discussion, il apparaît que nos exigences de sécurité ne seront pas satisfaites, nous ferons appel à d'autres sous-traitants.

Rédacteur	Approbateur
Brichard Justine	Emmanuel Leman